

**Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et le GIHP
(Groupement d'Insertion Handicapés Physiques) de Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 30*

LE 23 MAI DEUX MILLE TREIZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 mai et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 20), Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à la question n° 4), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 6), M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents : M. FALAIZE Hugues (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 53), M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 53), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 53), Mme COTTARD Françoise (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BEGOS Yves (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 7 à la question n° 53), M. LAPENA Christian (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme DUPONT Danièle (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme MELE Claire (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : M. FALAIZE Hugues à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry à Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves à M. VERGER Daniel (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 7 à la question n° 53), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa à M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. Daniel VERGER, Conseiller Municipal Délégué, expose que la Ville de Dieppe considère que l'accès pour tous à la culture et à l'information est l'une des préoccupations prioritaires.

Le Réseau des Bibliothèques-Ludothèques, la commission « Handicap » en partenariat avec le GIHP (Groupement d'Insertion Handicapés Physiques) de Haute-Normandie veulent offrir un meilleur accès à la littérature en direction du public empêché de lire : enfants en difficulté d'apprentissage de la lecture, dyslexies, problèmes cognitifs, personnes non-voyantes, malvoyantes, illettrisme, analphabétisme, personnes âgées en perte d'autonomie, etc ...

Le GIHP s'engage à mettre à disposition de ce public 300 livres lus sur fichiers informatiques et 50 titres lus sur CD. Le responsable de la bibliothèque sonore organisera, une fois par an, un don de voix en étroite collaboration avec le Réseau. Le personnel sera formé et participera aux événements organisés par l'Etablissement.

En contrepartie, la Ville s'engage à faire connaître les ressources du GIHP en créant une rubrique internet sur le mini site web du Réseau. L'Etablissement pourra emprunter gratuitement les ouvrages du Réseau et sera invité à chaque manifestation organisée pour ce public.

Le coût financier annuel pour la Ville de Dieppe est estimé à 600 € pour l'ensemble des prestations du GIHP. Cette somme est prévue au budget (ligne 321 – 6232 – PA11).

Considérant l'avis de la commission n° 5 du 13 mai 2013,

Afin de favoriser l'accès à la culture et à la littérature du public empêché de lire, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de ce partenariat entre la Ville de Dieppe et le GIHP de Haute-Normandie, pour une durée de 2 ans
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention formalisant les engagements respectifs de chacune des parties.

☛ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--